

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 80420067.3

(51) Int. Cl.³: **A 47 C 4/16**

(22) Date de dépôt: 10.06.80

(30) Priorité: 11.06.79 FR 7915863

(43) Date de publication de la demande:
07.01.81 Bulletin 81/1

(84) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **ALLIBERT EXPLOITATION Société anonyme dite:**
129, avenue Léon Blum
F-38100 Grenoble, Isère(FR)

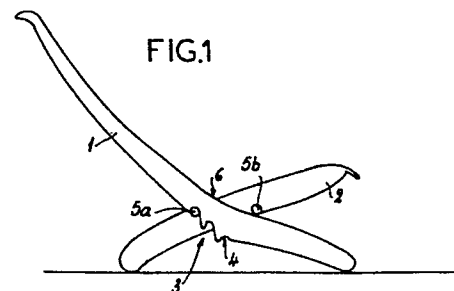
(72) Inventeur: **Deconinck, Didier**
13, rue de la Poste Seyssins
F-38170 Seyssinet Pariset(FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Bernard**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20,
Boulevard Eugène Déruelle
F-69003 Lyon(FR)

(54) **Siège réglable.**

(57) Ce siège est du type de ceux qui présentent une forme générale de X, sont constitués par deux éléments rigides se croisant et constituant, l'un le dossier et les pieds avant et l'autre l'assise et les pieds arrière, et dans lesquels un organe solidaire de l'un des éléments coopère avec un organe complémentaire solidaire de l'autre élément, pour permettre à la fois le réglage de l'inclinaison générale du siège et son immobilisation dans la position d'inclinaison voulue.

Les bords inférieurs des deux montants (1) du dossier présentent un profil en crémaillère (3) et les deux montants (2) de l'assise portent chacun deux doigts dont l'un (5a) coopère avec l'un des crans de la crémaillère du montant correspondant du dossier et dont l'autre (5b) coopère avec le bord supérieur de ce montant.



L'invention a pour objet un siège dont l'inclinaison du dossier est réglable pour lui permettre de passer de la position de chaise à diverses positions de fauteuil, plus ou moins inclinées, et vice-versa.

5 Les sièges de ce genre sont nombreux; et c'est ainsi qu'il est connu un type de sièges présentant une forme générale de X et constitué par deux éléments rigides qui se croisent en s'imbriquant et constituent l'un le dossier et les pieds avant, et l'autre l'assise et les pieds
10 arrière; et la liaison entre ces deux éléments est faite par appui de deux doigts des montants de l'un des éléments dans deux crémaillères aménagées sur les bords supérieurs des montants de l'autre élément. En faisant prendre appui à l'élément intérieur dans l'un ou l'autre des crans de
15 ces crémaillères, il est possible d'ouvrir plus ou moins l'X formé par les deux éléments du siège, et ainsi d'incliner plus ou moins son dossier. Le réglage est donc facile, et le positionnement est efficace et sûr, mais le confort du siège n'est pas bon dans toutes les positions. Du principe
20 même de ce siège il résulte, en effet, que l'inclinaison de son assise, qui est relativement montante lorsque le dossier est assez redressé, est au contraire descendante lorsque le dossier est assez incliné; en d'autres termes, plus le dossier est incliné vers le bas, plus la hauteur
25 du bord avant de l'assise par rapport au sol est faible. L'utilisateur étendu sur le siège en position très inclinée tend à glisser, car il n'est pas retenu par l'assise qui ne forme alors qu'un très faible angle avec le dossier. Ce manque de confort est préjudiciable à ce type de siège qui
30 présente, par ailleurs, les avantages d'avoir un réglage facile, de pouvoir être démonté instantanément et d'être peu encombrant à l'état démonté.

L'invention remédie à l'inconvénient précité de manque de confort de ces sièges. Elle a pour objet un siège du
35 type précité dans lequel les crémaillères de positionnement et de réglage sont aménagées sur les bords inférieurs des

deux montants du dossier, et les deux montants de l'assise portent chacun deux doigts, dont l'un coopère avec l'un des crans de la crémaillère du montant correspondant du dossier, et dont l'autre coopère avec le bord supérieur de ce montant.

5 Pour atteindre le but recherché, qui est essentiellement d'avoir une assise dont la hauteur est nettement descendante depuis son bord avant jusqu'à son bord arrière, il est d'ailleurs nécessaire de donner un profil déterminé au bord supérieur des deux montants du dossier. Ce profil
10 est obtenu en donnant à ce bord supérieur un profil de came tel que la distance séparant ledit bord et le fond des encoches de la crémaillère aille en augmentant depuis l'extrémité supérieure de la crémaillère jusqu'à son extrémité inférieure.

15 L'invention sera bien comprise d'ailleurs à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce siège :

Figures 1 et 2 en sont des vues de côté en élévation
20 dans ses deux positions extrêmes d'ouverture.

Dans ce dessin, 1 désigne chacun des deux montants du dossier du siège et 2 désigne chacun des deux montants de son assise, les deux montants étant pour le dossier et pour le siège réunis par des éléments quelconques qui consti-
25 tuent à proprement parler respectivement le dossier et l'assise. C'est d'ailleurs ainsi qu'avantageusement les deux montants 1 d'une part, et les deux montants 2 d'autre part, viennent de moulage en matière plastique avec les surfaces constitutives respectivement du dossier et de
30 l'assise.

Comme cela est connu en soi, les deux montants 1 du dossier et les deux montants 2 de l'assise constituent un X dont les angles d'ouverture sont réglables pour permettre de régler les inclinaisons relatives du dossier
35 et de l'assise, des moyens étant prévus pour immobiliser les montants 1 par rapport à ceux 2 et pour permettre néanmoins le réglage de leurs positions relatives.

Ce sont précisément ces moyens qui constituent l'originalité du siège représenté aux figures 1 et 2. Selon ces moyens, chacun des deux montants 1 du dossier présente, sous son bord inférieur, une crémaillère 3 constituée par des crans 4 dont le nombre est de trois dans le cas représenté au dessin, afin de permettre de donner trois positions différentes d'utilisation au fauteuil. Chacun des deux montants 2 de l'assise porte, en regard de chacun des deux montants 1, deux doigts désignés respectivement par 5a et 5b.

L'agencement du fauteuil étant tel que la partie inférieure des montants 2 de l'assise puisse passer à l'intérieur d'un cadre délimité par les montants 1 du dossier, le doigt 5a du montant 2 coopère avec l'un des crans 4 de la crémaillère 3, en prenant appui au fond de ce cran, cependant que l'autre doigt 5b prend appui sur le bord supérieur du montant 1. Les deux montants 1 et 2 sont ainsi immobilisés l'un par rapport à l'autre, et dans le cas représenté au dessin le doigt 5a prend appui dans le cran supérieur 4 de la crémaillère, ce qui donne au fauteuil l'angle d'ouverture maximum. Dans cette position, le dossier est très incliné et l'assise est elle-même inclinée.

Dans la position représentée à la figure 2, le doigt 5a prenant appui dans le cran inférieur 4 de la crémaillère, le fauteuil est moins ouvert, le dossier est moins relevé, mais l'assise présente sensiblement la même inclinaison que dans la position d'ouverture maximale représentée à la figure 1.

Il est donc important de noter que, quelle que soit l'inclinaison donnée au dossier, c'est-à-dire quel que soit le cran 4 dans lequel prend appui le doigt 5a, l'inclinaison de l'assise délimitée par la partie avant et supérieure des deux montants 2 est toujours sensiblement la même. Cela résulte de la forme de came 6 donnée au bord supérieur des deux montants 1; il est en effet visible que la distance d comprise entre le bord supérieur du

4

montant 1 et le fond de chaque cran 4 va en diminuant depuis le cran supérieur jusqu'à celui inférieur de la crémaillère.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas bien
5 entendu à la seule forme d'exécution qui a été ci-dessus
décrite et représentée à titre d'exemple sur le dessin
ci-joint, en ce qui concerne la forme des montants du
siège; elle en embrasse au contraire toutes les variantes
de réalisation, quels que soient notamment les agencements
10 du dossier et de l'assise du siège, ainsi que les
accessoires dont il peut être muni.

REVENDEICATIONS

1.- Siège réglable, du type de ceux qui présentent une forme générale de X, sont constitués par deux éléments rigides se croisant et constituant, l'un le dossier et les
5 pieds avant et l'autre l'assise et les pieds arrière, et dans lesquels un organe solidaire de l'un des éléments coopère avec un organe complémentaire solidaire de l'autre élément, pour permettre à la fois le réglage de l'inclinaison générale du siège et son immobilisation dans la
10 position d'inclinaison voulue, caractérisé en ce que les bords inférieurs des deux montants (1) du dossier présentent un profil en crémaillère (3) et les deux montants (2) de l'assise portent chacun deux doigts dont l'un (5a) coopère avec l'un des crans de la crémaillère du montant
15 correspondant du dossier et dont l'autre (5b) coopère avec le bord supérieur de ce montant.

2.- Siège réglable selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord supérieur de chacun des deux montants (1) de son dossier présente un profil de came (6)
20 tel que la distance (d) séparant ledit bord et le fond des encoches de la crémaillère (3) aille en augmentant depuis l'extrémité supérieure de la crémaillère jusqu'à son extrémité inférieure.

- 1/1 -

FIG.1

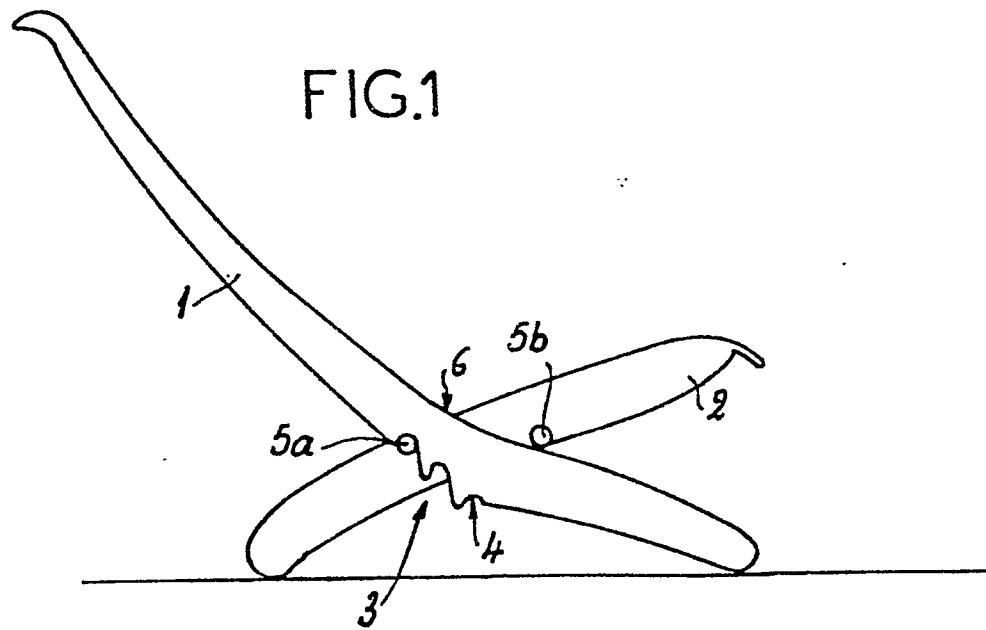
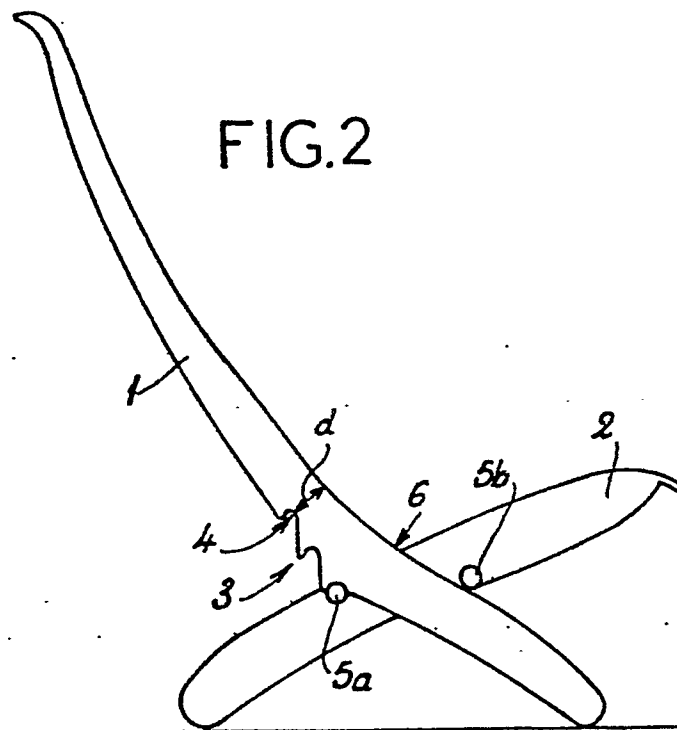


FIG.2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0022039

Numéro de la demande

EP 80 42 0067

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
P	<u>US - A - 2 727 563 (COOK)</u> * colonne 1, lignes 44-57; colonne 2, lignes 13-34; colonne 2, ligne 54 à colonne 3, ligne 9; figures * ---	1	A 47 C 4/16
	<u>GB - A - 1 285 212 (VIZOR)</u> * page 1, lignes 62-66; page 2, lignes 1-50; figure 1 * ---	1	
	<u>FR - A - 2 413 895 (FANINI FAIN)</u> * revendications 1,3; figures 1-13 * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 47 C
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
 Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 11 septembre 1980	Examineur VANDEVONDELE